

NANCY le 09/07/2015

Dossier suivi par : Thomas PEIGNARD

Monsieur le Président,

Les 20 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle disposent d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoTSud54) approuvé le 14 décembre 2013.

Ce document de planification vise à assurer la cohérence des politiques publiques avec les politiques d'urbanisme et d'aménagement sur son territoire. Il a pour objet de favoriser le développement équilibré et durable du Sud Meurthe-et-Moselle.

Le Syndicat Mixte du SCoTSud54 a suivi avec intérêt le débat animé par la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) et a étudié le dossier du maître d'ouvrage ainsi que les différents compléments et cahiers d'acteurs.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoTSud54 s'est réuni le 4 Juillet dernier sur le sujet du projet d'A31bis.

Après une présentation du dossier soumis au débat public et un rappel du contenu du SCoT, les élus ont débattu du rôle du Syndicat Mixte dans la définition du projet d'A31bis et dans le dialogue à organiser avec le maître d'ouvrage.

Le projet d'A31bis est inscrit au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoTSud54 dès lors que ce projet figurait au Porter À Connaissance de l'État à l'élaboration du SCoT. Ainsi, le DOO identifie l'A31 comme une infrastructure à développer à moyen terme. **Le Comité Syndical partage les enjeux et les objectifs de désengorgement et de sécurisation de l'A31.**

Le DOO précise que l'A31 et le projet d'A31bis, constituent des ruptures dans les continuités écologiques. Elles sont des infrastructures à bien intégrer dans le territoire avec une attention particulière :

- À la mise en œuvre des Trames Vertes et Bleues
- À la qualité des aménagements des sites d'entrée des agglomérations dans le cadre du Système Vert Urbain
- À la nécessité de prendre en compte les nuisances sonores et de prendre des dispositions pour les limiter
- À la nécessité de prendre en compte les paysages remarquables depuis les principales infrastructures dont l'A31

Le Comité Syndical du 4 Juillet a confirmé la pertinence de l'échelle du SCoTSud54 pour travailler sur les problématiques de déplacement.

C'est pourquoi, les élus du Syndicat Mixte attirent l'attention de l'État et de la Commission Nationale du Débat Public (CNDB) sur la nécessité d'assurer la meilleure concertation possible sur le projet d'A31bis avec les collectivités concernées y compris le Syndicat Mixte du SCoTSud54. Cette concertation compte dès à présent dans le cadre des expertises complémentaires commandées par la décision de la CNDB du 2 Juillet portant sur le barreau entre Gye et Dieulouard et sur « un éclairage du potentiel de report modal (...) dans l'espace métropolitain du Sud Meurthe-et-Moselle ». Elle doit ensuite s'organiser dans toutes les phases préalables à l'enquête publique pour éviter les situations de blocages par un meilleur partage du dossier.

Ils tiennent à préciser que les travaux conduits par le Syndicat Mixte du SCoT avec les 13 Autorités Organisatrices de Transports du territoire, dont l'État, en faveur d'un schéma de la multimodalité efficace devra nourrir dans les mois à venir la définition du projet d'A31 bis.

Enfin, les élus ont adopté plusieurs propositions dans le cas où l'État déciderait de poursuivre le projet A31bis :

- **La réalisation d'une Étude Socio-Économique détaillée du projet**, reposant sur des hypothèses de croissance différenciées et intégrant notamment l'évolution du coût de l'énergie et des modes de transport
- Une approche approfondie de la question du trafic et de la multimodalité par **la création d'un comité de lecture multimodal** du projet et l'élargissement du périmètre d'étude au corridor de déplacement
- **La réalisation d'une Étude d'Impact Environnemental élargie** aux problématiques de biodiversité, de paysage, d'économie touristique et de consommation d'espace pour répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement

Attaché à la réussite de ce projet d'investissement structurant pour le territoire, je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez aux propositions du Syndicat Mixte du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle et me tiens à votre disposition pour engager toutes discussions utiles sur les modalités et les sujets de la concertation à venir et la mise en œuvre de ces propositions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères et respectueuses salutations.



**Le Président
Jean-François NUSSON**

Copie :

Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle

Mesdames, Messieurs les Présidents des EPCI du SCoTSud54

Mesdames, Messieurs les Présidents des Autorités Organisatrices de Transport